



# Tutorat Lyon Est

Année Universitaire 2021 – 2022

## Unité d'Enseignement Spécialité Pharmacie

Annale PASS 2020-2021 : Module Diamant

Correction détaillée

**Ariane MARCHAL**

## Correction rapide

<u>Questions</u>	<u>Réponses</u>
27	CE
28	BDE
29	ADE

## Correction détaillée

### Question 27

À propos du pharmacien-ne en officine, parmi les propositions suivantes, quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) ?

- A. Il peut poser un diagnostic.
- B. Il ne doit pas contrôler les facteurs de risque du patient lors d'une dispensation.
- C. Il n'y a pas d'obligation à tracer les délivrances de médicaments sans ordonnance.
- D. Lors d'une dispensation sur ordonnance, il n'est pas nécessaire qu'il rappelle les posologies au patient.
- E. Afin de s'assurer de la bonne observance du patient, il peut construire un plan de posologie et le lui remettre.

**A FAUX** Les pharmaciens d'officine n'ont pas le droit de faire de diagnostic. Cependant ils peuvent orienter le patient vers le bon spécialiste, ou bien le réorienter vers un médecin voire vers les urgences.

**B FAUX** Il est important de contrôler les facteurs de risque du patient avant de délivrer un médicament, cela fait partie de la procédure à suivre pour le pharmacien d'officine lors de la dispensation.

**C VRAI** Il s'agit de médicament en vente libre.

**D FAUX** Il fait partie des devoirs du pharmacien d'officine de vérifier les posologies indiquées sur une ordonnance.

**E VRAI** Sur le plan de posologie on peut trouver la quantité de médicament pour chaque prise (ex : 500 mg/10 gouttes/trois comprimés par prise), la fréquence de prise (ex : trois fois par jour), l'heure de prise (ex : le soir avant de se coucher)...On trouve toutes les informations qui servent à renseigner le patient sur la bonne manière de prendre son traitement.

### Question 28

A propos de l'activité en biologie médicale, parmi les propositions suivantes, quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) ?

- A. Les examens de biologie médicale sont exclusivement réalisés dans des laboratoires privés de biologie médicale.
- B. Les laboratoires de biologie médicale privés sont majoritairement organisés sous la forme de groupement.
- C. Le/la biologiste médical.e responsable d'un laboratoire de biologie médicale n'a pas d'obligation de mise en place de la formation continue du personnel médical (DPC).
- D. Lors de la phase analytique, le/la biologiste médical.e est responsable du choix et de la validation des méthodes de dosage mises en place dans son laboratoire.
- E. Le/la biologiste médical.e est responsable de la mise en place du système d'assurance qualité qui permet de garantir la fiabilité des résultats rendus.

**A FAUX** il existe aussi des laboratoires publics gérés par des collectivités territoriales.

**B VRAI.**

**C FAUX** Il est obligatoire que le personnel des laboratoires de biologie médicale (LBM) soit formé en continu.

**D VRAI.**

**E VRAI.**

### **Question 29**

A propos du rôle du pharmacien hospitalier, parmi les propositions suivantes, quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) ?

- A. Il peut être impliqué dans l'éducation thérapeutique du patient.
- B. Il n'a pas la possibilité de dispenser des conseils de bon usage du médicament aux patients directement.
- C. Le médicament est le seul produit de santé qu'il gère.
- D. Il exerce ses activités en collaboration avec les autres professionnels de santé impliqués.
- E. Il peut émettre une intervention pharmaceutique à destination du médecin s'il a identifié un problème lié à la thérapeutique sur la prescription d'un patient hospitalisé.

**A VRAI.**

**B FAUX** Cela fait partie de ses missions.

**C FAUX** Il gère aussi les dispositifs médicaux, par exemple.

**D VRAI** Pour que le soin soit de bonne qualité il est important d'établir une collaboration entre les professionnels de santé impliqués dans le suivi thérapeutique du patient.

**E VRAI** par exemple si le médicament prescrit n'est pas le bon ou que sa posologie est incorrecte, le pharmacien chargé de la délivrance des médicaments prescrits fait remonter les informations au médecin prescripteur. C'est ce que l'on appelle une intervention pharmaceutique.